

Pada Blabla n° 34

15 juin 2018

ÉDITO – À la rentrée, bougez avec le sport adapté

Madame Célia Laniel était présente lors de notre assemblée générale et nous a présenté les activités du Sport Adapté. En effet, le Comité Départemental Sport Adapté 26 07 (CDSA 26 07) souhaite s'ouvrir à des demandes individuelles et à celles des familles et des personnes adultes de notre association.

Le CDSA 26 07 propose pour chaque personne en situation de handicap un accompagnement personnalisé pour la pratique d'une activité physique et sportive adaptée aux capacités et envies, au sein d'un club ou d'une association sportive.

Objectifs du projet de sport santé individualisé (PSSI) :

- accompagner individuellement les personnes dans leur projet sportif quelles que soient leurs capacités ;
- favoriser l'intégration au sein d'un environnement sécurisé proche de son lieu de vie ;
- rendre la personne actrice de son projet ;
- offrir un prolongement sportif par une participation aux rencontres de loisirs, compétitives et aux séjours de vacances Sport Adapté.

Le CDSA 26 07 souhaite réfléchir à la mise en place d'une « école du sport adapté » (séance multisport sur différents secteurs) et souhaite connaître les besoins et envies de chacun...

Pour tout renseignement : Comité Départemental Sport Adapté 26 07 – Maison des Bénévoles –
71 rue Pierre Latécoère – 26000 Valence

M^{me} Célia LANIEL, conseillère technique fédérale : 04 75 75 47 87/ 06 64 33 11 32

Site : www.sport-adapte-26-07.fr

Mail : <mailto:celia.cdsa2607@gmail.com>

Facebook : page : Sport Adapté 26 07

Mireille Baraz, présidente

RECOMMANDATIONS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ADULTES AVEC DES TROUBLES DU SPECTRE AUTISTIQUE

La Haute Autorité de Santé et l'Agence Nationale de l'Évaluation et de la Qualité des Établissements et Services sociaux et médicaux a publié cette année des recommandations sur les interventions et les parcours de vie de l'adulte TSA.

Ces recommandations permettent aux professionnels de faire évoluer leurs pratiques, d'améliorer la qualité des prestations rendues aux usagers et de mettre en place une démarche plus fine d'évaluation de leurs interventions.

Ce document est téléchargeable sur le site de la Haute Autorité de Santé : www.has-sante.fr.

ON Y ÉTAIT – Aux cinq ans de la Maison Relais Santé (24 mai)

L'autisme n'est pas une maladie (même pas chronique !) mais bien un handicap neuro-développemental, et c'est à ce titre que nous, Planète autisme Drôme-Ardèche, sommes présents à la MRS depuis sa création il y a 5 ans. Le maire de Valence M. Nicolas Daragon et M^{me} Zhou Nicollet de l'ARS se sont relayés au micro pour souligner l'importance de la présence de ce relais auprès des citoyens et usagers. Ils ont également rappelé leur politique volontariste en matière de santé publique et rappelé le besoin d'information de la population sur l'existence de cette structure et sur les services qu'elle rend au quotidien.

Force est de constater que la MRS nous permet de transmettre de l'information aux personnes concernées par l'autisme, notamment en hébergeant nos Agoras, nos permanences et certaines de nos réunions de travail. Nous avons d'ailleurs encore eu l'occasion de dialoguer avec des personnes en quête d'information lors de cet anniversaire. Joyeux anniversaire, et longue vie à la Maison Relais Santé !

Cécile Metge, parent et membre du Bureau Élargi de Planète autisme Drôme-Ardèche

SUR LE SITE D'AUTISME FRANCE

Publié le 28/05/18 – 18h16 – HOSPIMEDIA

Ce 28 mai, Adrien Taquet et Jean-François Serres ont remis leur rapport de mission au Premier ministre Édouard Philippe. En découlent 113 propositions parmi lesquelles la refonte du système de compensation, le réinvestissement de l'État dans les MDPH ou encore l'inscription d'objectifs d'orientation vers le milieu ordinaire pour les établissements.

Sous la houlette de la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP), le député Adrien Taquet et le conseiller au Conseil économique social et environnemental (Cese) Jean-François Serres ont remis ce 28 mai leur rapport de mission sur la simplification du parcours administratif des

personnes en situation de handicap au Premier ministre Édouard Philippe, entouré de Sophie Cluzel et Olivier Dussopt, respectivement secrétaires d'État en charge des Personnes handicapées, et auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics. Objectif : faciliter des démarches abscondes qui font aujourd'hui du handicap « *la troisième politique publique la plus complexe* ».

« Il est possible, dans le cadre actuel et de façon rapide, de simplifier la vie quotidienne des personnes en situation de handicap, de leur offrir ainsi un meilleur accompagnement et de fluidifier le système. »

Fort de plus de 10 000 contributions, d'un processus d'immersion dans les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et de trois études qualitatives, le document décline cent-treize propositions destinées à « *interroger les modes de fonctionnement des services publics [...] et répondre aux attentes dans une approche résolument centrée sur les besoins des personnes et non sur les structures administratives ou les dispositifs* », souligne le délégué de la DITP Thomas Cazenave en préambule. En somme, introduire dans l'ADN de l'administration les bases de la démarche. Une réponse accompagnée pour tous, pour s'assurer de la bonne effectivité des droits et des chances des personnes handicapées.

Cet objectif général, estiment les rapporteurs, devrait permettre de répondre à trois enjeux essentiels pour la bonne prise en charge du public : la continuité des parcours, le respect de l'égalité de traitement sur le territoire et la soutenabilité des politiques publiques. Après six mois de travail, leur constat est aujourd'hui sans appel : « *Il est possible, dans le cadre actuel et de façon rapide, de simplifier la vie quotidienne des personnes en situation de handicap, de leur offrir ainsi un meilleur accompagnement et de fluidifier le système. »*

Pour un système de prestations « *lisible* »

Comment ? Avec pour horizon l'institution d'un réel rapport de confiance entre usagers et puissance publique basé sur la transparence, le rapport Taquet-Serres propose de jouer sur plusieurs tableaux. Déjà abordée par de nombreuses productions – dont, dernière en date, celle du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH, lire notre [article](#)) –, la refonte de la compensation par l'instauration d'un système de prestations « *lisible* » est une fois de plus à l'ordre du jour.

Au lancement d'une concertation sur la prestation de compensation du handicap (PCH) enfant, les rapporteurs proposent de rapprocher le régime d'invalidité de celui des prestations de handicap, mais aussi d'annualiser le contrôle des besoins de l'aide humaine et d'assouplir le périmètre de la prestation, de supprimer les devis pour la PCH aide technique ou encore de mutualiser les achats et favoriser le recyclage des aides techniques. Autres préconisations : l'alignement des durées d'attribution de droit sur les durées les plus longues pour « *en finir avec la justification permanente de son handicap* » et la suppression de la barrière d'âge à 75 ans, en cours d'adoption par le Parlement (lire notre [article](#)).

« Une MDPH recentrée sur l'accompagnement »

Là où la MDPH se concentre aujourd'hui trop sur l'instruction des dossiers de demande de prestations, les rapporteurs appellent à un allègement des tâches administratives les plus chronophages*, mais aussi et surtout à « une MDPH recentrée sur ses fonctions d'accompagnement et de conseil ». Épaulée par un « écosystème relationnel » auprès des centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS et CIAS), la MDPH gagnerait également à instaurer un référent de parcours. Enfin, c'est surtout le renforcement du pilotage que les rapporteurs appellent de leurs vœux, avec un réinvestissement de l'État dans les MDPH, la révision des modalités de nomination de leurs directeurs et l'intégration de critères de convergence et de qualité dans les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (Cpom) passés entre la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et la MDPH, sous conditions de financement.

Côté inclusion, sont également évoquées la généralisation du dispositif Itep et son extension à l'ensemble des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) ainsi que l'intégration, dans les Cpom des établissements et services d'aide par le travail (Esat), d'objectifs d'orientation vers le milieu ordinaire. Sur le volet éducation, un renforcement de la formation des professeurs aux problématiques de handicap et la création de pôles ressources école inclusive dans chaque académie.

Des propositions « à approfondir », pour Matignon

« L'enjeu de cette refondation est d'importance, rappellent les rapporteurs. Il y a par conséquent une nécessité et une urgence à ce que cette refondation réussisse. » Adrien Taquet et Jean-François Serres n'en restent pas moins pragmatiques : *« Si [les propositions que nous formulons] se heurtent à trop d'obstacles pour parvenir [aux principes et droits posés par la loi du 11 février 2005], peut-être faudra-t-il interroger en profondeur le système dans son ensemble pour inventer politiquement un nouveau monde pour le handicap. »* Une perspective qui semble encore loin.

En effet, dans un communiqué paru à la suite de la remise du rapport, Matignon semble privilégier les propositions ayant vocation « à être mises en œuvre rapidement », à l'instar des démarches obligeant à apporter la preuve permanente de son handicap. D'autres « nécessiteront des travaux plus approfondis et une concertation des acteurs concernés » dans le cadre du projet d'action publique 2022 et dans le « grand chantier de construction d'une société inclusive ». Une perspective qui risque encore de repousser les prises de décisions... et l'effectivité des droits des personnes handicapées.

* Sont également évoqués, pour se décharger des tâches administratives, l'allongement des droits, la simplification des procédures d'évaluation, la mise en place de services en ligne ainsi que la délégation du renouvellement de certains droits.

Liens et documents associés

- [Plus simple la vie, 113 propositions pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap \[PDF\]](#)

Prestation de compensation du handicap : la proposition de loi « Berta » adoptée

La proposition de loi du député Philippe Berta sur l'amélioration de la PCH, qui supprime une limite d'âge afférente à la prestation et instaure **une expérimentation sur le reste à charge, a été adoptée en première lecture jeudi 17 mai.**

<http://www.assemblee-nationale.fr/15/propositions/pion0559.asp>

Adoptée par l'Assemblée Nationale jeudi 17 mai, la proposition de loi « Berta » n'en fait pas moins polémique (voir article des ASH n° 3061). Si son article 1, qui permet aux personnes de plus de 75 ans déjà affectées par un handicap avant leurs 60 ans de bénéficier de la prestation de compensation du handicap (PCH), est bien reçu par les associations, celles-ci sont vent debout contre l'article 2, qui prévoit une expérimentation de trois ans dans certains départements afin de limiter le reste à charge pour les bénéficiaires à 10 % de leurs ressources. Beaucoup dénoncent une manière de repousser l'échéance, là où elles somment l'État de prendre ses responsabilités depuis la loi de 2005, qui devait permettre la généralisation de ce dispositif. Le député Modem Philippe Berta, de son côté, met en avant sa proposition comme un moyen de sortir d'une situation « *bloquée depuis treize années* », alors que « *le texte actuel tel que rédigé ne permet pas la mise en place d'un décret d'application. Il faut débloquer cette situation par l'expérimentation* » (voir notre interview de Philippe Berta).

Sophie Cluzel est venue défendre le texte dans l'hémicycle, afin d'afficher le soutien « *sans réserve* » du gouvernement. Texte qui « *n'épuise pas les travaux que le gouvernement souhaite engager sur la compensation du handicap* », a-t-elle indiqué à l'AFP.

ON Y SERA

À l'inauguration de l'IME Fontlaure à Aouste-sur-Sye (22 juin)

Au pique-nique annuel de notre association (dimanche 1^{er} juillet)



PIQUE-NIQUE ANNUEL DE L'ASSOCIATION

1^{er} juillet 2018 dès 12h

Au parc Départemental de Lorient 26716 Montéléger
(voir plan d'accès au dos)



Repas tiré du sac à partager

Merci de confirmer votre présence par retour de mail à :
secretaire.planetautisme@gmail.com

Informations pratiques

En cas de difficulté pour nous trouver : 06 72 74 13 36

Les usagers du parc sont responsables de tous les dommages de toute nature qu'ils peuvent causer par eux-mêmes (personnes, animaux et objets dont ils ont la charge ou la garde). Les chiens sont autorisés mais en laisse.

Pour votre confort, n'oubliez pas d'apporter tables et chaises de camping ou une couverture pour déjeuner sur l'herbe.

Repas partagé signifie que chaque personne ou famille amène son repas ou plus pour partager sans obligations ni contraintes.



- Pour venir de la LACRA sortie 32, direction Montéléger.
- Suivre la D261 jusqu'au parking sur la droite.
- En bleu sur la photo à droite la D261 et la zone de parking.

AGENDA

- 16 juin** Café-rencontre Asperger ados, de 10h à 12h à la Maison pour Tous du Petit-Charran (30 rue Henri Dunant à Valence) - sur inscription : valerieperiot@yahoo.fr
- 17 juin** Assemblée générale d'Educ'Ardèche dimanche 17 juin à partir de 9h30 à la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse à Lablachère.
- 1^{er} juillet** Pique-nique de notre association dès 12h au Parc Départemental de Lorient à Montéléger.
- 6 juillet** Conférence du D^r Arnaud Sourty, praticien hospitalier et médecin algologue, 14h-17h (salle Agora, 22 avenue Georges Clémenceau, 07500 Guilherand-Granges). Entrée gratuite, sur inscription : secretaire.planeteautisme@gmail.com.
- 9-10-11 juillet** « La communication verbale ou non verbale chez les personnes avec TSA » animée par M^{me} Sophie Brunel-Aigon orthophoniste. Cette formation s'adresse aux familles et aux proches d'enfants, d'adolescents ou d'adultes. Inscriptions : centredeformationpada@gmail.com ou 06 72 74 13 36 jusqu'au 30 juin.
- 12-13 juillet** « Comprendre l'autisme », formation animée par M^{me} Gwendoline Girodin, psychologue du développement socio-cognitif. S'adresse aux parents, proches et professionnels. Inscriptions : centredeformationpada@gmail.com ou au 06 72 74 13 36 jusqu'au 6 juillet.
- 13 juillet** « Festiblue », à partir de 20 h, soirée événement qui réunit deux mondes, le handicap et l'ordinaire, animés par la même passion, l'art, pour un programme riche en échanges et en émotions... Défilé de mode, show coiffure, concert, rencontre avec des poètes, etc. Lieu : parking de la cave de Marie et salon de coiffure « l'instant coiffure » à Montoisson. Organisation : Blue & Artiste 04 75 84 45 64 ou 06 43 54 77 59.
- 22 septembre** « La scolarisation des élèves avec autisme » 5^e édition de la conférence gratuite et accessible à tous (parents, AVS, enseignants, infirmiers scolaires, surveillants, ATSEM, accompagnants de vie scolaire...) de 9h à 12h, amphitheâtre E, IUT de Valence (51 rue B. de Laffemas), par Delphine Mauuary-Maetz, enseignante spécialisée, chargée de formation pour l'Éducation Nationale.

Durant les mois de juillet et août, il n'y aura pas de permanence. Vous pouvez toutefois nous joindre sur notre messagerie : www.planete.autisme.drome.ardeche@gmail.com

Bel été à tous !

CONTACT

Vous avez trouvé *Pada Blabla* sur notre site ou par connaissance interposée, et vous souhaiteriez le recevoir par e-mail dès sa parution ? Envoyez un mail à secretaire.planeteautisme@gmail.com. Inversement, vous pourrez choisir de vous désinscrire en suivant la même procédure.

Une info à publier ? Écrivez-nous ! guillaume.desauza@yahoo.fr.

Retrouvez-nous également sur planeteautisme-dromeardeche.fr et sur notre page Facebook !